
**Articles terminologiques dans les
normes —**

Partie 1:
**Exigences générales et exemples de
présentation**

iTeh STANDARD PREVIEW
Terminological entries in standards —
Part 1: General requirements and examples of presentation
(standards.iteh.ai)

ISO 10241-1:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c6507b2e-a4d8-4581-9aad-b7ca0f718ec2/iso-10241-1-2011>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10241-1:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c6507b2e-a4d8-4581-9aad-b7ca0f718ec2/iso-10241-1-2011>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
3.1 Normalisation des termes et définitions	2
3.2 Concepts et leur présentation.....	3
3.3 Domaine et sujet.....	4
3.4 Représentation des concepts	4
4 Élaboration des articles terminologiques.....	8
4.1 Principes généraux	8
4.2 Domaine d'application des normes contenant des articles terminologiques.....	10
4.3 Organisation du travail préparatoire	10
4.4 Phase de mise en œuvre	13
4.5 Choix des concepts.....	17
5 Organisation et structure des articles terminologiques et leurs catégories de données dans les normes	18
5.1 Organisation des articles terminologiques.....	18
5.2 Informations relatives à la présentation des données terminologiques dans une norme	18
5.3 Vue d'ensemble des catégories de données constitutives d'un article terminologique normalisé conformément à la présente partie de l'ISO 10241.....	19
6 Exigences relatives au contenu et à la rédaction des articles terminologiques	21
6.1 Numéro d'article	21
6.2 Termes.....	21
6.3 Symboles.....	26
6.4 Définitions	27
6.5 Représentations non verbales	29
6.6 Exemples	29
6.7 Notes aux articles.....	29
6.8 Indication de la source d'une entrée terminologique	30
6.9 Réutilisation des articles terminologiques	30
7 Articles terminologiques dans des normes internationales multilingues	31
8 Index	32
8.1 Objet des index.....	32
8.2 Index pour les normes de terminologie multilingues.....	32
8.3 Index pour les normes de terminologie avec ordre spécifique d'une langue.....	32
8.4 Indication du statut normatif.....	33
8.5 Index de tous les mots clés contenus dans les termes et autres désignations verbales des articles terminologiques.....	33
Annex A (informative) Exemples de présentation et de mise en page des articles terminologiques et exemples d'articles terminologiques structurés et élaborés selon la présente partie de l'ISO 10241	34
Bibliographie.....	58

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 10241-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 37, *Terminologie et autres ressources langagières et ressources de contenu*, (sous-comité SC 2, *Méthodes de travail terminographiques et lexicographiques*).

Cette première édition de l'ISO 10241-1 annule et remplace l'ISO 10241:1992. Les principales modifications de la version révisée ont porté sur les points suivants:

- le domaine d'application a été élargi pour inclure les articles terminologiques dans tous les types de norme;
- la prise en compte du fait que le travail terminologique est de plus en plus réalisé en utilisant des outils informatiques;
- la prise en compte des données contenues dans les articles terminologiques multilingues dans les normes (y compris celles contenues dans les bases de données distribuées);
- une structure plus exhaustive et explicite des articles terminologiques individuels;
- le contenu technique normatif a été restreint dans la présente partie de l'ISO 10241 à la préparation, l'élaboration et la structure des articles terminologiques, sans inclure leur mise en page et leur présentation (un exemple type de mise en page et de présentation est fourni à titre indicatif dans l'Annexe A).

L'ISO 10241 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Articles terminologiques dans les normes*:

- *Partie 1: Exigences générales et exemples de présentation*
- *Partie 2: Adoption d'articles terminologiques normalisés*

Des lignes directrices relatives à des projets terminologiques de grande envergure, qui aboutissent à des normes de terminologie ou à un groupe de normes de terminologie, sont données dans l'ISO 15188. Ces lignes directrices complètent les règles contenues dans la présente partie de l'ISO 10241.

Introduction

Afin de garantir l'efficacité de la communication dans un domaine particulier et de réduire au maximum les difficultés de compréhension, il est essentiel que les divers acteurs du domaine utilisent les mêmes concepts et les mêmes représentations des concepts. La normalisation des termes et définitions est donc fondamentale pour toutes les activités de normalisation.

Pour faciliter la communication dans les sciences et techniques, la communication interculturelle, l'échange des biens et services, ainsi que la formulation des politiques et stratégies aux niveaux national, régional et international, le travail terminologique doit être appréhendé comme multilingue, même quand les résultats immédiats sont concrétisés par des articles terminologiques monolingues. Les organismes de normalisation élaborent parfois, même dans les pays à langue officielle unique, des articles terminologiques multilingues pour les besoins susmentionnés.

Les organismes de normalisation choisissent souvent de normaliser des termes et des définitions et de les publier sous forme d'articles terminologiques dans des normes. La présente partie de l'ISO 10241 a été élaborée en vue de fournir les règles de rédaction et de structure des articles terminologiques dans les normes et elle se fonde sur les principes et méthodes donnés dans l'ISO 704.

La normalisation à l'ISO des principes et méthodes applicables aux données terminologiques faisant principalement référence aux concepts et termes relève de la responsabilité de l'ISO/TC 37.

L'ISO/TC 12 et la CEI/CE 25 sont responsables des symboles de grandeurs et d'unités. Ces symboles dérivent souvent de termes et s'apparentent à une forme abrégée du terme, bien qu'ils présentent une fonction de communication supplémentaire. Ils sont traités dans l'ISO 80000, la CEI 80000 et la CEI 60027.

L'ISO/TC 145 est chargé de la coordination globale de la normalisation dans le domaine des symboles graphiques, à l'exception de la documentation de produits techniques. Les tâches qui lui incombent comprennent les éléments suivants:

- la normalisation dans le domaine des symboles graphiques ainsi que des couleurs et des formes, lorsque ces éléments font partie du message qu'un symbole est prévu de transmettre (par exemple un panneau de sécurité);
- l'établissement des principes de préparation, coordination et application des symboles graphiques.

Le travail de l'ISO/TC 145 exclut la normalisation des lettres, chiffres, signes de ponctuation, signes et symboles mathématiques ainsi que des symboles de grandeurs et unités. Ces éléments peuvent toutefois être utilisés comme composants d'un symbole graphique.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10241-1:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c6507b2e-a4d8-4581-9aad-b7ca0f718ec2/iso-10241-1-2011>

Articles terminologiques dans les normes —

Partie 1:

Exigences générales et exemples de présentation

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 10241 spécifie les exigences relatives à la rédaction et à la structure des articles terminologiques dans les normes, et les illustre par des articles terminologiques contenus dans des documents de l'ISO et de la CEI. Les termes et autres désignations présents dans les articles terminologiques peuvent être constitués de lettres, chiffres, symboles mathématiques et signes typographiques et syntaxiques (par exemple signes de ponctuation, traits d'union, parenthèses, crochets et autres connecteurs ou séparateurs) avec les styles de caractère correspondants (c'est-à-dire les caractéristiques de police de caractère telles que gras, italique, gras italique ou autres conventions stylistiques) régis par des conventions spécifiques à la langue, au domaine ou au sujet. Les termes peuvent également comprendre d'autres désignations, telles que les symboles normalisés (qui peuvent être indépendants de la langue ou harmonisés au niveau international), les symboles de grandeurs et d'unités ainsi que les symboles graphiques qui sont de la responsabilité de différents comités de l'ISO et de la CEI.

La présente partie de l'ISO 10241 se fonde sur les principes et méthodes donnés dans l'ISO 704 et fournit les règles applicables aux articles terminologiques dans les normes monolingues et multilingues et leurs index.

NOTE 1 L'Annexe I du Complément CEI aux Directives ISO/CEI^[1] pour le travail sur le Vocabulaire Électrotechnique International (VEI) est fondée sur les normes élaborées par l'ISO/TC 37. En raison d'exigences spécifiques, les règles fournies dans ce Complément sont parfois différentes de celles données dans la présente partie de l'ISO 10241.

La présente partie de l'ISO 10241 est applicable à toutes les normes qui contiennent des articles terminologiques. Elle ne traite pas des modalités administratives ou des spécifications techniques imposées par les organismes de normalisation pour l'élaboration d'une norme donnée de terminologie.

NOTE 2 Les modalités administratives relatives à l'élaboration des normes de terminologie sont propres à chaque organisme de normalisation. Par exemple, pour l'ISO et la CEI, ces règles sont fournies par les Directives ISO/CEI, Partie 1^[2].

Étant donné que les règles de présentation et de mise en page sont en grande partie liées au système d'écriture et aux règles de publication des organismes de normalisation, elles sont abordées uniquement d'un point de vue abstrait dans la présente partie de l'ISO 10241. Des exemples et des règles de présentation et de mise en page dans les documents sont fournis à titre indicatif dans l'Annexe A.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 639 (toutes les parties), *Codes pour la représentation des noms de langue*

ISO 704, *Travail terminologique — Principes et méthodes*

ISO 860, *Travaux terminologiques — Harmonisation des concepts et des termes*

ISO 3166 (toutes les parties), *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions*

ISO 12199, *Mise en ordre alphabétique des données lexicographiques et terminologiques multilingues représentées dans l'alphabet latin*

ISO 15924, *Information et documentation — Codes pour la représentation des noms d'écritures*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

Pour la sélection et la formulation des articles terminologiques contenus dans le présent article, la préférence a été donnée à une intelligibilité générale. Par conséquent, les termes communément utilisés (qui sont parfaitement compréhensibles sans nécessiter une analyse discursive scientifique complexe des concepts qu'ils représentent) ne sont pas inclus dans le présent article. Les articles terminologiques ont été, lorsque nécessaire, modifiés pour répondre aux besoins du groupe cible de la présente partie de l'ISO 10241. Ces modifications sont repérées par la chaîne «modifié —» suivant la source.

Dans la mesure où la plupart des articles terminologiques énumérés dans le présent document ont été sélectionnés à partir d'autres normes, les systèmes de concepts complets ne sont pas représentés. Les articles terminologiques sont de ce fait présentés dans un ordre mixte.

Les articles terminologiques suivants sont formatés selon les règles courantes de l'ISO pour la présentation des normes de terminologie (comme indiqué à l'Annexe A) avec les conventions de domaine correspondantes. De ce fait, les termes à référence croisée sont mis en évidence en italique et suivis de leur numéro d'article dans la présente partie de l'ISO 10241 ou d'une référence à une source (pour les termes définis dans une autre norme).

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c6507b2e-a4d8-4581-9aad-17106718ec2/iso-10241-1-2011>

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c6507b2e-a4d8-4581-9aad-17106718ec2/iso-10241-1-2011>

3.1 Normalisation des termes et définitions

3.1.1

norme de terminologie

norme qui fixe des *termes* (3.4.1.1.2) accompagnés de leur *définition* (3.4.2.1), et parfois de notes explicatives, d'illustrations, d'exemples, etc.

[SOURCE: Guide ISO/CEI 2:2004, 5.2, modifié — En retirant «généralement» avant «accompagnés de leur définition», cet article terminologique est mis en conformité avec les autres termes et définitions de la présente partie de l'ISO 10241.]

3.1.2

article terminologique

partie d'une *collecte de données terminologiques* (ISO 1087-2:2000, 2.21) qui contient les *données terminologiques* (3.1.3) relatives à un *concept* (3.2.1)

Note 1 à l'article: Un article terminologique élaboré conformément aux principes et méthodes donnés dans l'ISO 704 suit les mêmes principes de structuration, qu'il soit monolingue ou multilingue.

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.8.2, modifié — La Note 1 à l'article a été ajoutée.]

3.1.3

donnée terminologique

donnée relative à un *concept* (3.2.1) ou à sa *désignation* (3.4.1.1.1)

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.8.1, modifié — La note d'accompagnement à l'article terminologique pour les données terminologiques a été retirée.]

3.1.4**catégorie de données**

résultat de la spécification d'un type particulier de *données terminologiques* (3.1.3)

[SOURCE: ISO 1087-2:2000, 6.14, modifié — Dans la définition, «domaine de données» a été remplacé par «type particulier de données terminologiques» pour des raisons de cohérence dans la présente partie de l'ISO 10241. Le terme toléré «type d'élément de données» n'a pas été inclus.]

3.2 Concepts et leur présentation**3.2.1****concept**

notion

unité de connaissance créée par une combinaison unique de *caractères* (ISO 1087-1:2000, 3.2.4)

Note 1 à l'article: Les concepts ne sont pas nécessairement liés à des langues particulières. Ils sont cependant soumis à l'influence du contexte socioculturel qui conduit souvent à des catégorisations différentes.

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.2.1.]

3.2.2**champ conceptuel**

champ notionnel

groupe non structuré de *concepts* (3.2.1) qui ont entre eux des liens thématiques

Note 1 à l'article: Les champs conceptuels peuvent servir de point de départ à l'établissement d'un système de concepts.

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.2.10.]

3.2.3**système de concepts**

système de notions

ensemble de *concepts* (3.2.1) structuré selon les relations qui les unissent

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.2.11.]

3.2.4**ordre systématique**

classement systématique

ordre des *articles terminologiques* (3.1.2) qui reflète le *système de concepts* (3.2.3) sous-jacent

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.7.9, modifié — La phrase «*macrostructure* dans laquelle les articles terminologiques apparaissent dans un ordre qui reflète...» a été simplifiée pour donner «ordre des *articles terminologiques* qui reflète ...». Dans la présente partie de l'ISO 10241, «ordre systématique» est spécifié comme le terme privilégié et «classement systématique» comme le terme toléré.]

3.2.5**ordre mixte**

classement mixte

ordre des *articles terminologiques* (3.1.2), établi selon les préférences convenues de l'organisme de normalisation, regroupés sous les titres reflétant le *système de concepts* (3.2.3) sous-jacent

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.7.12, modifié — La définition «macrostructure dans laquelle les articles terminologiques apparaissent dans l'ordre alphabétique à l'intérieur d'un classement systématique ou thématique» a été reformulée du fait que les articles terminologiques sont structurés sur la base d'une approche orientée concept plutôt que selon un ordre de tri spécifique de la langue. Dans la présente partie de l'ISO 10241, «ordre mixte» est spécifié comme le terme privilégié et «classement mixte» comme le terme toléré.]

3.2.6

ordre de tri spécifique de la langue

ordre des *articles terminologiques* (3.1.2), selon les conventions de classement spécifiques à une langue ou un *système d'écriture* (3.4.2.4) donné

3.3 Domaine et sujet

3.3.1

domaine

branche spécialisée de la connaissance

Note 1 à l'article: Les limites d'un domaine sont définies selon un point de vue particulier lié à l'objectif visé.

Note 2 à l'article: La délimitation d'un domaine dans les articles terminologiques dans les normes est généralement fondée sur la *Classification Internationale pour les Normes (ICS)*. Pour l'ISO, si la classification ICS ne convient pas dans un cas donné, il convient de sélectionner le domaine ou le sujet (voir 3.3.2) pour refléter un objet, une application ou des exigences spécifiques.

Note 3 à l'article: Si un domaine est subdivisé, le résultat est de nouveau un domaine bien que d'un niveau supérieur de détail.

Note 4 à l'article: Pour la CEI (qui élabore des normes dans le domaine électrotechnique), l'attribut d'usage relatif à l'«utilisation spécifique» d'un terme peut être un complément du terme, mais n'est pas nécessairement un domaine ou un sujet tels que décrits dans la présente partie de l'ISO 10241. Pour de plus amples informations, voir le Complément de la CEI aux Directives ISO/CEI, Annexe I, *Mise en œuvre des Directives ISO/CEI pour le travail sur le Vocabulaire Electrotechnique International (VEI)*^[1].

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.1.2, modifié — Les Notes 2 à 4 à l'article ont été ajoutées. Les autres modifications ne s'appliquent qu'à la version anglaise.]

3.3.2

sujet

thème qui est traité ou abordé dans une discussion, une étude, une rédaction, une peinture, etc.

Note 1 à l'article: Un sujet peut concerner deux domaines ou plus.

Note 2 à l'article: Si un sujet est subdivisé, le résultat est de nouveau un sujet bien que d'un niveau supérieur de détail.

[SOURCE: Cette source n'existe que dans la langue anglaise.]

3.4 Représentation des concepts

3.4.1 Désignations

3.4.1.1 Termes, symboles et appellations

3.4.1.1.1

désignation

représentation d'un *concept* (3.2.1) par un signe qui le dénomme

Note 1 à l'article: Dans le travail terminologique, on distingue trois types de désignation: les termes, les symboles et les appellations.

Note 2 à l'article: Les désignations peuvent être verbales ou non verbales ou une combinaison de ces représentations.

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.4.1, modifié — La Note 2 à l'article a été ajoutée. Les autres modifications ne s'appliquent qu'à la langue anglaise.]

3.4.1.1.2**terme**

désignation (3.4.1.1.1) verbale d'un *concept général* (ISO 1087-1:2000, 3.2.3) dans un *domaine* (3.3.1) ou *sujet* (3.3.2) spécifique

Note 1 à l'article: Les termes peuvent être constitués de lettres et de symboles littéraux, de chiffres, de symboles mathématiques, de signes typographiques et syntaxiques (par exemple signes de ponctuation, traits d'union, parenthèses, crochets et autres connecteurs ou séparateurs) parfois dans des styles de caractère (c'est-à-dire les caractéristiques de police de caractère telles que gras, italique, gras italique ou autres conventions stylistiques) régis par des conventions spécifiques au domaine, au sujet ou à la langue.

Note 2 à l'article: Un terme peut avoir des variantes, par exemple des orthographe différentes.

Note 3 à l'article: Les termes peuvent être très complexes et comporter deux ou plus de deux radicaux ou mots.

Note 4 à l'article: Plusieurs termes dans une langue donnée représentant le même concept sont des termes synonymes (des synonymes). Les termes dans différentes langues représentant le même concept sont des termes équivalents (des équivalents).

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.4.3, modifié — Pour des raisons de cohérence dans la présente partie de l'ISO 10241, «domaine» a été remplacé dans la définition par «domaine ou sujet», et la note d'accompagnement (tout en conservant son contenu) a été divisée en trois notes fournissant des informations supplémentaires. La Note 4 à l'article a été ajoutée.]

3.4.1.1.3**symbole**

désignation (3.4.1.1.1) comprenant des symboles littéraux, des symboles graphiques ou autres types de symbole

Note 1 à l'article: Les symboles peuvent avoir des variantes (voir l'exemple en 3.4.1.1.5).

Note 2 à l'article: Les symboles peuvent avoir un statut normatif tel que privilégié, toléré ou déconseillé.

Note 3 à l'article: Si deux symboles ou plus représentent le même concept, l'ajout d'attributs d'usage à ces symboles peut se révéler utile.

3.4.1.1.4**symbole littéral**

symbole (3.4.1.1.3) constitué d'un ou plusieurs caractères, utilisé pour réaliser des fonctions de communication spéciales dans une communauté d'expertise du domaine

EXEMPLE Les symboles internationaux de grandeurs et d'unités sont spécifiés dans l'ISO 80000^[15], la CEI 80000^[16] et la CEI 60027^[14].

Note 1 à l'article: Il existe des symboles littéraux, tels que certains symboles internationaux de grandeurs et d'unités, qui s'apparentent à une forme abrégée du nom correspondant de la grandeur ou de l'unité, mais qui ont des fonctions de communication supplémentaires. Il existe des symboles littéraux complexes comprenant également des chiffres, des symboles mathématiques, des signes typographiques et syntaxiques (par exemple signes de ponctuation, traits d'union, parenthèses, crochets et autres connecteurs ou séparateurs), dont les styles de caractère (c'est-à-dire les caractéristiques de police de caractère telles que gras, italique, gras italique ou autres conventions stylistiques) sont régis par des conventions spécifiques au domaine, au sujet ou à la langue.

Note 2 à l'article: Les symboles littéraux peuvent être classés dans des index selon des règles linguistiques (élargies si nécessaire) au contraire des symboles graphiques qui ne peuvent pas l'être.

3.4.1.1.5**symbole graphique**

figure perceptible visuellement avec une signification particulière, utilisée pour transmettre des informations indépendamment de la langue

EXEMPLE Symbole graphique «recyclable» avec deux variantes: 

Note 1 à l'article: Les symboles graphiques s'inscrivent dans une gamme allant des signes figuratifs conventionnels (sans aucune relation avec le concept auquel ils sont attribués), en passant par des illustrations plus ou moins abstraites des objets auxquels elles font référence (par exemple symboles publics ou de sécurité, icônes telles que celles utilisées dans les technologies de l'information) jusqu'aux représentations très concrètes de l'objet auquel elles font référence.

Note 2 à l'article: Les symboles graphiques peuvent comprendre des données linguistiques comprises ou non comprises dans l'élément graphique (tels que dans certains panneaux de signalisation routière).

[SOURCE: ISO 7001:2007, 3.1, modifié — Les Notes à l'article terminologique ont été ajoutées.]

**3.4.1.1.6
appellation**

nom
désignation (3.4.1.1.1) verbale d'un *concept unique* (ISO 1087-1:2000, 3.2.2)

EXEMPLE 1 Le symbole littéral «pi» (π) correspondant au rapport entre la circonférence d'un cercle et son diamètre.

EXEMPLE 2 «sievert», l'unité dérivée SI, est un synonyme de «équivalent de dose» (ISO 80000-10:2009, 10-86.a).

Note 1 à l'article: Les appellations peuvent également faire partie d'un terme, comme c'est le cas dans «nombre de Reynolds critique».

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.4.2, modifié — Les exemples et la Note 1 à l'article terminologique a été ajoutée.]

3.4.1.2 Types et formes de termes

ITEH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

**3.4.1.2.1
emprunt**

terme (3.4.1.1.2) provenant d'une langue étrangère ou d'un autre *domaine* (3.3.1) ou *sujet* (3.3.2)

ISO 10241-1:2011

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.4.6, modifié — «Domaine» a été remplacé par «domaine ou sujet» dans la définition pour des raisons de cohérence dans la présente partie de l'ISO 10241.]

**3.4.1.2.2
variante**

<travail terminologique> une des différentes formes d'une *désignation* (3.4.1.1.1)

EXEMPLE 1: Variantes de termes:

«colour» UK ↔ «color» US
«micro-ordinateur» ↔ «microordinateur»

EXEMPLE 2: Variantes du symbole graphique «recyclable»: 

[SOURCE: Cette source n'existe que dans la langue anglaise.]

**3.4.1.2.3
forme complète**

représentation complète d'une *désignation* (3.4.1.1.1)

EXEMPLE «ultraviolet» est la forme complète de «UV».

**3.4.1.2.4
forme abrégée**

représentation d'une *désignation* (3.4.1.1.1) qui résulte de l'omission de toute partie de sa *forme complète* (3.4.1.2.3)

EXEMPLE «UV» est la forme abrégée de «ultraviolet».

Note 1 à l'article: Pour certaines formes abrégées, il peut exister deux formes abrégées ou plus. En anglais par exemple, «World Wide Web» a les formes abrégées suivantes: «W3» et «WWW».

3.4.1.3

statut normatif

<normalisation terminologique> indication de valeur relative à l'utilisation d'une *désignation* (3.4.1.1.1) dans un *article terminologique* (3.1.2) normalisé par un organisme de normalisation

Note 1 à l'article: Le statut normatif d'un terme est un des trois types suivants: privilégié, toléré ou déconseillé. Pour chacun de ces types, il peut y avoir plusieurs termes. Par analogie, le statut normatif s'applique également aux symboles et aux appellations.

3.4.1.3.1

terme privilégié

<normalisation terminologique> *terme* (3.4.1.1.2) considéré comme terme principal pour un *concept* (3.2.1) donné par un organisme de normalisation

Note 1 à l'article: Il peut exister plusieurs termes privilégiés. Lorsqu'un seul terme représente le concept dans un article terminologique d'une norme, ce terme est automatiquement privilégié. Par analogie, le qualificatif «privilégié» peut également s'appliquer aux symboles et aux appellations.

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.4.15, modifié — En omettant «d'après l'échelle de cotes d'acceptabilité terminologique» et en ajoutant «par un organisme de normalisation», la définition a été rendue plus facile à comprendre par le groupe cible de la présente partie de l'ISO 10241 sans en modifier la substance. En outre la Note 1 à l'article terminologique a été ajoutée.]

3.4.1.3.2

terme toléré

<normalisation terminologique> *terme* (3.4.1.1.2) synonyme d'un *terme privilégié* (3.4.1.3.1) mais non considéré comme terme privilégié par un organisme de normalisation

Note 1 à l'article: Il peut exister plusieurs termes tolérés. Par analogie, le qualificatif «toléré» peut également s'appliquer aux symboles et aux appellations.

Note 2 à l'article: La définition de «terme toléré» donnée dans l'ISO 1087-1:2000, 3.4.16, n'a pas été considérée comme facile à comprendre par le groupe cible de la présente partie de l'ISO 10241. Par conséquent, la définition a été reformulée sans en modifier la substance.

3.4.1.3.3

terme déconseillé

<normalisation terminologique> *terme* (3.4.1.1.2) synonyme d'un *terme privilégié* (3.4.1.3.1) mais considéré comme non recommandé par un organisme de normalisation

Note 1 à l'article: Il peut exister plusieurs termes déconseillés. Par analogie, le qualificatif «déconseillé» peut également s'appliquer aux symboles et aux appellations.

Note 2 à l'article: La définition de «terme déconseillé» donnée dans l'ISO 1087-1:2000, 3.4.17, n'a pas été considérée comme facile à comprendre par le groupe cible de la présente partie de l'ISO 10241. Par conséquent, la définition a été reformulée sans en modifier la substance.

3.4.1.4

homographe

désignation (3.4.1.1.1) qui s'écrit comme une autre *désignation* représentant un *concept* (3.2.1) différent

EXEMPLE 1 Le terme homographe «pêche» représente un fruit et une prise de poissons.

EXEMPLE 2 Le symbole graphique homographe  (par exemple dans un aéroport ou une gare) peut signifier «montée» (par exemple un escalier mécanique) ou «tout droit» selon l'environnement de l'emplacement.

3.4.1.5

antonyme

terme (3.4.1.1.2) d'une langue donnée qui représente un *concept* (3.2.1) opposé à celui représenté par un autre terme dans la même langue

EXEMPLE 1 «codage» et «décodage».

EXEMPLE 2 «positif» et «négatif».

Note 1 à l'article: Il existe des paires d'antonymes dans plusieurs langues alors que d'autres dépendent de la langue. (Le terme «antonymie» est défini dans l'ISO 1087-1:2000, 3.4.20.)

3.4.2 Description des concepts

3.4.2.1

définition

représentation d'un *concept* (3.2.1) par un énoncé descriptif permettant de le différencier des concepts associés

Note 1 à l'article: Généralement, une représentation non verbale ne peut que compléter une définition et non la remplacer. Cependant, dans certains domaines ou sujets, par exemple dans un système de formules interdépendantes, les représentations non verbales sont conventionnellement utilisées à la place d'un énoncé descriptif.

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.3.1, modifié — En ajoutant la Note 1 à l'article.]

3.4.2.2

contexte

texte qui illustre l'usage d'un *concept* (3.2.1) ou qui atteste l'usage d'une *désignation* (3.4.1.1.1)

[SOURCE: ISO 1087-1:2000, 3.6.10.]

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10241-1:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c6507b2e-a4d8-4581-9aad-b7ca0f718ec2/iso-10241-1-2011)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c6507b2e-a4d8-4581-9aad-b7ca0f718ec2/iso-10241-1-2011>

3.4.2.3

représentation non verbale

représentation d'un *concept* (3.2.1) par d'autres moyens qu'un énoncé descriptif, tout en révélant les caractères de ce concept

EXEMPLE Voir les exemples donnés en A.2.19 et A.2.22.

Note 1 à l'article: Une représentation non verbale peut être une formule chimique ou mathématique, un pictogramme ou une figure, un tableau ou une autre forme de représentation visuelle ou non visuelle révélant les caractères du concept considéré.

3.4.2.4

système d'écriture

ensemble de caractères graphiques utilisés pour l'écriture d'une ou de plusieurs langues

Note 1 à l'article: Les noms de systèmes d'écriture sont codés conformément à l'ISO 15924.

[SOURCE: ISO/CEI 10646:2003, 4.37, modifié — La Note 1 à l'article a été ajoutée.]

4 Élaboration des articles terminologiques

4.1 Principes généraux

4.1.1 Le travail terminologique repose sur le principe selon lequel une désignation (c'est-à-dire un terme, un symbole ou une appellation) correspond à un seul concept et un concept correspond à une seule désignation dans un domaine ou sujet donné et dans une langue donnée.

Le respect de ce principe facilite la structuration des concepts et la sélection des désignations privilégiées (c'est-à-dire termes privilégiés, symboles privilégiés ou appellations privilégiées) appropriées. En conséquence, dans les normes de terminologie,

- a) il faut s'efforcer d'éviter d'utiliser un seul terme pour plusieurs concepts et plusieurs termes pour un seul concept,
- b) il faut s'efforcer d'éviter des contradictions entre les articles terminologiques dans des normes étroitement liées,
- c) seuls les concepts pertinents pour le domaine, le sujet ou le domaine d'application de la norme doivent être définis, et
- d) la forme d'une définition doit être telle que celle-ci peut remplacer le terme dans un contexte (c'est-à-dire principe de substitution).

Bien que le respect de ce principe constitue l'objectif de la normalisation des termes et définitions, il existe de nombreux cas dans différents domaines ou sujets où plusieurs termes correspondent à un concept donné et où plusieurs concepts sont représentés par le même terme (c'est-à-dire un homographe).

4.1.2 Un des objectifs des articles terminologiques dans les normes multilingues est d'harmoniser les concepts, les systèmes de concepts et les termes de différentes langues. Par conséquent, dans les normes de ce type:

- a) un système de concepts doit être établi pour chaque norme particulière (voir l'ISO 704 pour plus de précisions); toute différence entre les systèmes de concepts des langues utilisées dans la norme doit être indiquée (voir aussi Article 7),
- b) les définitions d'un concept donné dans différentes langues doivent renfermer un contenu équivalent; leur formulation doit, dans la mesure du possible, reposer sur des structures similaires,
- c) la totalité des termes et définitions doit être indiquée dans au moins une des langues officielles de l'organisme de normalisation concerné,
- d) toute information spécifique d'une langue (telle que les informations faisant référence à la langue, au domaine ou au sujet) associée à un article terminologique doit être ajoutée comme une catégorie de données secondaires aux désignations ou doit être placée dans une note à l'article comme spécifié en 6.7,
- e) si une note à l'article terminologique ne s'applique qu'à une seule version linguistique et pas à une autre version linguistique, cette autre version linguistique doit comporter une note à l'article terminologique qui
 - 1) soit fournit une traduction de la note avec l'indication de la langue ou des langues concernée(s), par exemple «En français, ...» (par souci de clarté, il est utile d'inclure l'indication de la langue dans les notes dans toutes les sections linguistiques),
 - 2) soit stipule «Note # à l'article: Cette note ne s'applique qu'à la langue ...» (voir l'exemple en A.2.16),
- f) si une source ne s'applique qu'à une seule section linguistique et pas à une autre section linguistique, cette autre section linguistique doit comporter une source qui
 - 1) soit fournit une traduction de la source avec l'indication de la langue ou des langues concernée(s), par exemple «En français, ...» (par souci de clarté, il est utile d'inclure l'indication de la langue dans les sources dans toutes les sections linguistiques),
 - 2) soit stipule «[SOURCE: Cette source n'existe que dans la langue ...».

NOTE L'ISO 704 fournit de plus amples informations sur les principes et les méthodes de travail terminologique. L'ISO 860 fournit plus d'informations sur l'harmonisation des concepts et des termes dans les travaux de terminologie.